

## J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 18 juillet 1874

Auteur·e : [Taupier, J.](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 16 (2)

Collation 2 p. (52r, 53v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Taupier, J. J. Taupier à Jean-Baptiste André Godin, 18 juillet 1874, consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52556>

### Présentation

Auteur·e [Taupier, J.](#)

Date de rédaction [18 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Lieu de destination 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Scripteur / Scriptrice [Taupier, J.](#)

### Description

Résumé Taupier répond à la lettre de Godin du 17 juillet 1874. Taupier se défend d'avoir mal agi en signant des bons de pharmacie pour ses enfants à la place du responsable du comité concerné ou en intervenant dans les relations entre elles des familles du Familistère. Sur les « rossignols » du rayon de madame Allart. Sur le renvoi par Émile Godin du charcutier Soyeux et de son épouse et son remplacement par Albert Défontaine, autrefois charcutier à Paris et à Étreux, précédemment

employé à l'emballage. Sur le départ de madame Lambert de la buvette et de madame Rouchy de l'épicerie.

#### Notes

- Lieu de destination : la lettre est probablement envoyée au 28, rue des Réservoirs à Versailles, où Godin séjourne pendant les sessions de l'Assemblée nationale dont il est l'un des députés.
- La lettre de Godin à J. Taupier du 17 juillet 1874, à laquelle répond Taupier, est copiée sur les folios 236r et 237v du registre Cnam FG 15 (15).

## Mots-clés

[Conflit](#), [Distribution des produits](#), [Économie domestique](#), [Emploi](#)

Personnes citées

- [Allart \[madame\]](#)
- [Chevrolat \[monsieur\]](#)
- [Défontaine, Albert](#)
- [Devillers, Alexandre \(1832-1921\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Soyeux \[madame\]](#)
- [Soyeux \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Étreux \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familière](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Quimper, le 18 Juillet 1871.

Monsieur Godin Député,

J'ai reçu ce matin votre honoreé lettre d'hier; je l'ai bien attentivement et bâterai ma règle de conduite sur ce que vous avez bien voulu m'dire.

J'ai signé, il est  
vrai, trois bons de pharmacie pour mon  
compte, mais je suis venu assurer que je l'ai  
fait sans malice intention et nullement  
dans un but autoritaire. J'étais pressé, voilà  
tout. Le docteur, chaque fois, étoit venu voir  
mes bébés, que l'on vaccinait, l'ordonnance  
étoit pressante. "Signez là, me dit M<sup>e</sup>  
Devilliers !". Et moi, sans penser à plus loin,  
je signai. C'est un tort, dans lequel je vous  
promets de ne plus retomber. — Mais, de là  
à l'idée de vouloir prouver les pouvoirs d'un  
comité établi, il y a une distance que j'imagine  
je n'ai jamais eu l'ombre d'intention de  
franchir, et je ne crois pas qu'un autre fait, partant, atteinte  
à une autorité quelconque, puisse m'être reproché. Je n'ai pas  
formant l'objet des bons, j'avois été offert  
à quelques membres du Comité, M<sup>e</sup> Trebel  
entre autres, de les payer, et c'est ce que je  
me suis empressé de faire ce matin.

Désirieux avant tout de vous satisfaire et marcher  
selon vos vues, je vous prie de m'excuser de vous  
dire que je ne m'explique pas bien comment j'aurais  
pu intervenir dans les rapports particuliers des  
familles entre elles au, familistère. Si je l'ai fait,  
je vous avoue que je ne m'en doute même pas  
et je vous serai reconnaissant de vouloir bien me  
~~me~~ m'indiquer les faits qui auraient été portés  
à votre connaissance, afin que je puisse me  
justifier, ce qui ne sera pas difficile. — Si c'est  
un avis, il me sera d'autant plus facile à suivre,  
que j'ai toujours et pourtant ~~ce~~ qui ne regardait  
ni ma personne ou les miens, ni mes fonctions.

Je suivrai vos instructions  
pour les rossignols du rason de M<sup>me</sup> Albert,  
la population du familistère en profitera.

= M<sup>me</sup> Soyeux ayant  
un jour fait priser des poulets plus cher qu'ils  
ne lui coûtaient, j'en ai rendu compte à M<sup>r</sup> Emile  
qui l'a renvoyée. — M<sup>me</sup> Soyeux, charcutier, s'est  
envolé, selon son habitude, à insulté sans motif,  
menacé et frappé, dans son service, M<sup>r</sup> Chevrolat,  
Mons<sup>r</sup> Emile, après enquête, l'a renvoyé du familistère.  
Nous avons fait descendre de l'Emballage, à la place, M<sup>r</sup>  
D'fontaine albert, qui a été charcutier à Paris et à l'étranger.  
C'est un parfait sujet; il est là provisoirement, en attendant  
qu'une décision de vous l'y place définitivement. — M<sup>r</sup> Tamot  
n'est plus à la buvette, n'y sommes en barrasse, pour trouver quelqu'un.

M<sup>me</sup> Hardy, l'abbé à l'épicerie, quitte définitivement l'île pour raison de santé. Avez-vous  
vous-même un quelqu'un de l'école du familistère, pour la remplacer? nous n'avons ici personne.

Je vous prie de faire, Monsieur, votre dévoue et respectueuse serviteur. J. Vauquier